

Première édition
1993-04-15

AMENDEMENT 2
1998-10-15

**Technologies de l'information —
Interconnexion de systèmes ouverts
(OSI) — Procédures pour le fonctionnement
des autorités d'enregistrement OSI:
Procédures générales**

**AMENDEMENT 2: Incorporation des arcs
racines de l'arbre des identificateurs d'objet**

*Information technology — Open Systems Interconnection — Procedures for
the operation of OSI Registration Authorities: General procedures*
AMENDMENT 2: Incorporation of the root arcs of the object identifier tree

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9834-1:1993/Amd 2:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/899f38a9-e890-4712-81f5-ad4b4d1a77de/iso-iec-9834-1-1993-amd-2-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/899f38a9-e890-4712-81f5-ad4b4d1a77de/iso-iec-9834-1-1993-amd-2-1998>

© ISO/CEI 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 734 10 79
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Version française parue en 2000

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standard.iteh.ai)

L'Amendement 2 à l'ISO/CEI 9834-1:1993 a été élaboré par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 33, *Services d'applications distribuées*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Rec. UIT-T X.660/Amd.2.

[ISO/IEC 9834-1:1993/Amd 2:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/899f38a9-e890-4712-81f5-ad4b4d1a77de/iso-iec-9834-1-1993-amd-2-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/899f38a9-e890-4712-81f5-ad4b4d1a77de/iso-iec-9834-1-1993-amd-2-1998>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 9834-1:1993/Amd 2:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/899f38a9-e890-4712-81f5-ad4b4d1a77de/iso-iec-9834-1-1993-amd-2-1998>

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DE SYSTÈMES
OUVERTS (OSI) – PROCÉDURES POUR LE FONCTIONNEMENT DES AUTORITÉS
D'ENREGISTREMENT OSI: PROCÉDURES GÉNÉRALES**

AMENDEMENT 2

Incorporation des arcs racines de l'arbre des identificateurs d'objet

1) Paragraphe 2.1

Ajouter les références suivantes:

- Recommandation UIT-T X.680 (1994) | ISO/CEI 8824-1:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro 1: spécification de la notation de base.*
- Recommandation UIT-T X.690 (1994) | ISO/CEI 8825-1:1995, *Technologies de l'information – Règles de codage de la notation de syntaxe abstraite numéro un: spécifications des règles de codage de base, des règles de codage canoniques et des règles de codage distinctives.*
- Recommandation UIT-T X.662 (1997) | ISO/CEI 9834-3:1997, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Procédures d'exploitation pour les organismes d'enregistrement OSI: enregistrement des valeurs d'arc de l'arbre RH-name-tree à l'usage commun de l'ISO et de l'UIT-T.*

2) Paragraphe 2.2

Supprimer les mentions Recommandation X.200 du CCITT (1988) et ISO 7498:1984.

3) Paragraphe 3.5

Remplacer le paragraphe 3.5 par le suivant:

3.5 La présente Recommandation | Norme internationale utilise les termes suivants, définis dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1:

- a) objet;
- b) type descripteur d'objet;
- c) type identificateur d'objet.

4) Paragraphe 6.1

Introduire le nouvel en-tête de paragraphe 6.1 Généralités, et renuméroter 6.1.1, 6.1.2, etc., les paragraphes existants.

5) Paragraphe 6.2

Remplacer le paragraphe 6.2 existant par le suivant:

6.2 Identificateurs d'objet

6.2.1 Un type identificateur d'objet, tel qu'il est spécifié dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1, est un type de notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1) dont les valeurs abstraites sont associées à une forme spécifique de nom RH (RH-name). La sémantique d'une valeur d'identificateurs d'objet est définie par référence à un **arbre d'identificateurs d'objet**. Un arbre d'identificateurs d'objet est un sous-arbre de l'arbre de noms RH dont la racine correspond à la présente Recommandation | Norme internationale et dont les sommets correspondent aux autorités administratives chargées d'attribuer les arcs partant de ces sommets. Chaque arc de l'arbre est étiqueté par une valeur de composante d'identificateurs d'objet qui est une valeur numérique.

Un arc peut aussi avoir (mais pas nécessairement) un identificateur qui lui est associé. Cet identificateur doit commencer par une minuscule et contenir uniquement des lettres, des chiffres et des traits d'union. Le dernier caractère ne sera pas un trait d'union et le nom ne comportera pas deux traits d'union consécutifs.

Au départ d'un sommet donné, la valeur numérique et (s'il est présent) l'identificateur des arcs partant de ce sommet doivent tous être distincts.

Chaque objet à identifier est affecté à un sommet (en principe une feuille, mais pas nécessairement) et aucun autre objet (de type identique ou différent) n'est affecté à ce même sommet. Un objet est ainsi identifié d'une façon unique et non ambiguë par la séquence des valeurs numériques (composantes d'identificateurs d'objet) étiquetant les arcs du chemin allant de la racine jusqu'au sommet attribué à cet objet.

NOTE 1 – Les autorités affectant des valeurs numériques et des identificateurs aux composantes d'identificateurs d'objet sont indiquées dans les annexes de la présente Recommandation | Norme internationale.

NOTE 2 – Les valeurs de l'identificateur d'objet contiennent au moins deux composantes d'identificateurs d'objet, comme cela est spécifié dans les Annexes A à C.

6.2.2 Sémantiquement, une valeur d'identificateurs d'objet est une liste ordonnée de valeurs de composantes d'identificateurs d'objet. Chaque valeur de composante d'identificateurs d'objet identifie un arc de l'arbre d'identificateurs d'objet à partir de la racine. La dernière valeur de composante d'identificateurs d'objet identifie un arc allant à un sommet auquel un objet a été affecté. C'est cet objet qui est identifié par la valeur d'identificateurs d'objet.

La partie significative de la composante d'identificateurs d'objet est la valeur numérique. L'identificateur (s'il est présent) rend la lecture plus facile pour l'homme mais n'est pas utilisé en télématique.

NOTE 1 – En général, un objet est une classe d'information (par exemple, un format de fichier), plutôt qu'une instance d'une telle classe (par exemple, un fichier particulier). C'est donc à la classe d'information (définie par une spécification quelconque à laquelle il peut être fait référence), plutôt qu'à l'élément d'information lui-même qu'est affecté un emplacement dans l'arbre.

NOTE 2 – Chaque fois qu'une Recommandation, Norme internationale ou un autre document affecte des valeurs d'identificateurs d'objet destinées à identifier des objets, il est recommandé d'établir un appendice ou une annexe résumant les affectations qui y sont faites. Il est également recommandé que l'autorité qui affecte une valeur d'identificateurs d'objet destinée à identifier un objet affecte également une valeur ObjectDescriptor de type ASN.1 pour décrire cet objet.

NOTE 3 – La Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1 définit un certain nombre de formes syntaxiques pour la spécification des valeurs d'identificateurs d'objet dans un module ASN.1. Lorsqu'elles n'utilisent pas de références de valeur ASN.1, ces formes syntaxiques sont indépendantes de l'environnement ASN.1 et peuvent servir à spécifier des valeurs d'identificateurs d'objet en dehors des modules ASN.1.

NOTE 4 – La Rec. UIT-T X.690 | ISO/CEI 8825-1 définit un mode de codage des valeurs d'identificateurs d'objet qui peut être utilisé en télématique.

NOTE 5 – Des exemples des formes syntaxiques ASN.1 utilisées pour la spécification de valeurs d'identificateurs d'objet sont donnés dans l'article 29 de la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1.

6) Annexe A

Remplacer l'Annexe A existante par les annexes suivantes, et modifier en conséquence la dénomination des annexes existantes:

Annexe A

Affectation par l'ISO de valeurs de composantes d'identificateurs d'objet

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

A.1 Trois arcs dérivent de la racine. L'affectation des valeurs et des identificateurs, ainsi que l'organisme habilité à affecter les valeurs de composantes qui en dérivent sont stipulés comme suit:

Valeur	Identificateur	Organisme habilité à affecter les valeurs des composantes dérivées
0	itu-t	UIT-T
1	iso	ISO
2	joint-iso-itu-t	voir l'Annexe C

NOTE 1 – Le codage ASN.1 des valeurs d'identificateurs d'objet de la Rec. UIT-T X.690 | ISO/CEI 8825-1 suppose que l'on affecte seulement trois arcs dérivés de la racine (ayant pour valeurs de composantes d'identificateurs d'objet 0, 1 et 2) et au plus 40 arcs dérivés des deux premiers de ces arcs (avec des valeurs de composantes d'identificateurs d'objet comprises entre 0 et 39). Toute modification de cette situation obligerait à modifier ce texte avant sa mise en œuvre.

NOTE 2 – La suite de la présente annexe ne concerne que l'affectation de valeurs par l'ISO.

A.2 Les identificateurs «itu-t» et «joint-iso-itu-t» sont respectivement synonymes des identificateurs «ccitt» et «joint-iso-ccitt», et peuvent donc apparaître dans la syntaxe spécifiant des valeurs d'identificateurs d'objet.

A.3 Trois arcs dérivent du nœud identifié par «iso». L'affectation des valeurs et des identificateurs est stipulée comme suit:

Valeur	Identificateur	Organisme habilité à affecter les valeurs des composantes dérivées
0	standard	voir A.4
2	member-body	voir A.5
3	identified-organization	voir A.6

NOTE – L'arc 1 (registration-authority) n'est pas utilisé. Il avait été réservé dans des versions antérieures à un usage futur, et n'a pas été retiré par la suite.

A.4 Les arcs dérivés du nœud «standard» portent chacun la valeur du numéro d'une Norme internationale. Si la Norme internationale comporte plusieurs parties, un arc additionnel correspondra au numéro de partie, sauf si une telle disposition est spécifiquement exclue dans le texte de la Norme internationale. Les autres arcs porteront des valeurs selon les stipulations de cette Norme internationale.

NOTE – Si une Norme internationale en une seule partie affecte des identificateurs d'objet, puis est réorganisée ultérieurement en plusieurs parties, les affectations d'identificateurs d'objet continueront de se faire comme si la Norme internationale ne comportait qu'une seule partie.

A.5 Les arcs dérivés du nœud «member-body» porteront comme valeur le code numérique de pays à trois chiffres tel que ce code est spécifié dans l'ISO 3166, qui identifiera l'organisme membre de l'ISO dans ce pays (voir la Note). Il n'est pas permis d'utiliser la forme nominative «NameForm» de la composante d'identificateurs d'objet avec ces identificateurs. La présente Norme internationale ne définit pas d'arc dérivé du «code de pays».

NOTE – L'existence d'un code de pays dans l'ISO 3166 n'implique pas nécessairement qu'il existe un organisme membre de l'ISO représentant ce pays, ou que l'organisme membre de l'ISO représentant ce pays gère un schéma d'affectation de composantes d'identificateurs d'objet.

A.6 Les arcs dérivés du nœud «identified-organization» porteront comme valeur le code de désignateur de code international (ICD, *international code designator*) affecté par l'autorité d'enregistrement de l'ISO 6523, qui identifie une organisation prescriptrice spécifiquement enregistrée par cette autorité comme habilitée à affecter des composantes d'identificateurs d'objet (voir les Notes 1 et 2). Les arcs dérivant immédiatement d'un nœud ICD porteront une valeur déterminée par l'organisation à laquelle l'ICD est prescrit.

NOTE 1 – Le fait de demander que les organisations prescriptrices soient enregistrées auprès de l'autorité d'enregistrement de l'ISO 6523 en tant qu'entité affectant des composantes d'identificateurs d'objet garantit que seules sont affectées des valeurs numériques conformes à la présente Norme internationale.

NOTE 2 – Le fait de déclarer qu'une organisation prescriptrice affecte des composantes d'identificateurs d'objet n'interdit pas d'utiliser ces codes à d'autres fins.

Annexe B

Affectation par l'UIT-T de valeurs de composantes d'identificateurs d'objet

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

B.1 Trois arcs dérivent de la racine. L'affectation des valeurs et des identificateurs, ainsi que l'organisme habilité à affecter les valeurs de composantes qui en dérivent sont stipulés comme suit:

Valeur	Identificateur	Organisme habilité à affecter les valeurs des composantes dérivées
0	itu-t	UIT-T
1	iso	ISO
2	joint-iso-itu-t	voir l'Annexe C

NOTE 1 – Le codage ASN.1 des valeurs d'identificateurs d'objet de la Rec. UIT-T X.690 | ISO/CEI 8825-1 suppose que l'on affecte seulement trois arcs dérivés de la racine (ayant pour valeurs de composantes d'identificateurs d'objet 0, 1 et 2) et au plus 40 arcs dérivés des deux premiers de ces arcs (avec des valeurs de composantes d'identificateurs d'objet comprises entre 0 et 39). Toute modification de cette situation obligerait à modifier ce texte avant sa mise en œuvre.

NOTE 2 – La suite de la présente annexe ne concerne que l'affectation de valeurs par l'UIT-T.

B.2 Les identificateurs «itu-t» et «joint-iso-itu-t» sont respectivement synonymes des identificateurs «ccitt» et «joint-iso-ccitt», et peuvent donc apparaître dans la syntaxe spécifiant des valeurs d'identificateurs d'objet.

B.3 Cinq arcs dérivent du nœud identifié par «itu-t». L'affectation des valeurs et des identificateurs est stipulée comme suit:

Valeur	Identificateur	Organisme habilité à affecter les valeurs des composantes dérivées
0	Recommandation	voir B.4
1	question	voir B.5
2	Administration	voir B.6
3	network-operator	voir B.7
4	identified-organization	voir B.8

B.4 Les arcs dérivés du nœud «Recommandation» portent les valeurs de 1 à 26, l'identificateur affecté étant une lettre de «a» à «z». Les arcs issus de chacun de ceux-ci portent les numéros des Recommandations UIT-T et CCITT de la série identifiée par cette lettre. Les arcs qui en dérivent ensuite sont définis selon les besoins par les Recommandations concernées. Les identificateurs a à z peuvent être utilisés comme forme nominative «NameForm».

B.5 Les arcs dérivés du nœud «question» portent des valeurs correspondant aux Commissions d'études de l'UIT-T, avec indication de la période d'études. La valeur est donnée par la formule:

$$\text{numéro de la Commission d'études} + (\text{période} * 32)$$

où «période» a la valeur 0 pour 1984-1988, 1 pour 1988-1992 et ainsi de suite, le multiplicateur étant 32 (en base 10).

Les arcs issus de chaque Commission d'études portent les valeurs correspondant aux numéros des questions inscrites à leur programme de travail, les arcs du niveau suivant étant définis selon les besoins par le groupe auquel est confiée l'étude de la question (groupe de travail ou groupe de rapporteur spécial, par exemple).

B.6 Les arcs dérivés du nœud «Administration» portent les valeurs de code DCC (indicatif de pays pour la transmission de données) de la Recommandation X.121. Les arcs du niveau suivant sont définis selon les besoins par l'Administration du pays identifiée par le code DCC.

B.7 Les arcs dérivés du nœud «network-operator» portent les valeurs de code DNIC (code d'identification de réseau de données) de la Recommandation X.121. Les arcs du niveau suivant sont définis selon les besoins par l'Administration ou l'ER identifiée par le DNIC.

B.8 Les arcs dérivés du nœud «identified-organization» portent les valeurs qui leur sont affectées par le Bureau de normalisation des télécommunications (TSB) de l'UIT. Les arcs du niveau suivant sont définis selon les besoins par les organisations identifiées par la valeur que l'UIT-T a affectée.

NOTE – De tels arcs seront sans doute utiles aux travaux de divers types d'organismes, notamment:

- les ER n'exploitant pas de réseau public pour données;
- les organismes scientifiques ou industriels;
- les organisations de normalisation régionales;
- les organisations multinationales.

Annexe C

Affectation commune de valeurs de composantes d'identificateurs d'objet

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

C.1 Trois arcs dérivent de la racine. L'affectation des valeurs et des identificateurs, ainsi que l'organisme habilité à affecter les valeurs de composantes, qui en dérivent sont stipulés comme suit:

Valeur	Identificateur	Organisme habilité à affecter les valeurs des composantes dérivées
0	itu-t	UIT-T
1	iso	ISO
2	joint-iso-itu-t	voir ci-dessous

NOTE 1 – Le codage ASN.1 des valeurs d'identificateurs d'objet de la Rec. UIT-T X.690 | ISO/CEI 8825-1 suppose que l'on affecte seulement trois arcs dérivés de la racine (ayant pour valeurs de composantes d'identificateurs d'objet 0, 1 et 2) et au plus 40 arcs dérivés des deux premiers de ces arcs (avec des valeurs de composantes d'identificateurs d'objet comprises entre 0 et 39). Toute modification de cette situation obligerait à modifier ce texte avant sa mise en œuvre.

NOTE 2 – La suite de la présente annexe ne concerne que l'affectation de valeurs par l'ISO/UIT-T.

C.2 Les identificateurs «itu-t» et «joint-iso-itu-t» sont respectivement synonymes des identificateurs «ccitt» et «joint-iso-ccitt», et peuvent donc apparaître dans la syntaxe spécifiant des valeurs d'identificateurs d'objet.

C.3 Les arcs dérivés du nœud «joint-iso-itu-t» portent des valeurs qui sont affectées et agréées périodiquement par l'ISO et l'UIT-T dans les domaines d'activité de normalisation conjoints de l'ISO et de l'UIT-T, conformément aux dispositions de la Rec. UIT-T X.662 | ISO/CEI 9834-3¹⁾.

C.4 Les arcs issus de chacun des arcs établis par les mécanismes décrits à l'article C.3 seront affectés conformément aux mécanismes institués lors de l'affectation de cet arc.

NOTE – Il est à prévoir que les Rapporteurs de l'UIT-T et de l'ISO devront s'accorder sur la nécessité de déléguer les responsabilités pour les travaux à mener en commun.

¹⁾ L'autorité d'enregistrement chargée de l'affectation des valeurs de composantes d'identificateurs d'objet pour une utilisation conjointe par l'ISO-UIT-T est l'ANSI (American National Standards Institute), 11 West 42nd Street, New York, NY 10036, USA.